



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2017- 63 du 27 juin 2017

OBJET – FIXATION DES TARIFS : « SERVICE SAISONNIER DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER NON URBAIN DE PERSONNES: "NAVETTE ESTIVALE DE LA HAUTE VALLEE DE LA CLAREE »

Rapporteur : M. Olivier FONS

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64
28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67
Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

Secrétaire de séance : M. Olivier FONS.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
M. Jean-Marius BARNEOUD à Mme Catherine VALDENNAIRE
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

Etaient absents : M. Guy HERMITTE
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC
M. François BOULANGER

Depuis 2003, dans le cadre de l'opération Grand Site et afin de limiter les nuisances liées à la forte fréquentation automobile dans le Site Classé de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Etroite, un système de transport en commun sous forme de navettes est mis en place pendant la saison estivale. Jusqu'à présent, la maîtrise d'ouvrage des navettes était assurée par le CD05. Pour la saison 2017, la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Considérant, la nécessité de fixer les tarifs appliqués aux usagers du service,

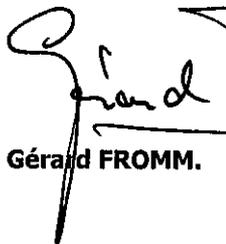
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 juin 2017,

Le conseil communautaire à l'unanimité

- Fixe comme suit les tarifs de la navette haute Vallée de la Clarée sur le parcours vers ou depuis la Haute-Vallée (Fontcouverte ou Laval) :
 - 2 € le trajet aller-simple,
 - 3 € l'aller-retour,
 - 15 € le carnet de 10 tickets (vendu uniquement aux sociaux-professionnels).
- Décide de la gratuité pour :
 - Les enfants de – 12 ans ;
 - Les Guides et accompagnateurs sur présentation de leur carte professionnelle,
 - Usagers détenteurs d'un billet aller-retour Briançon/Névache.
- Précise que dans le cas particulier du trajet Roubion / Ville Haute et Ville Haute / Roubion, le service est gratuit et les usagers sont autorisés à voyager sans ticket.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage :

06 JUL. 2017